

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 2150

présenté par
Mme de Vaucouleurs, Mme Mette et M. Berta

AVANT L'ARTICLE 1ER B

Compléter l'intitulé du titre I^{er} par les mots :

« et ou de l'utilisateur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prendre en compte l'usage de biens par l'utilisateur final des équipements et non exclusivement par la personne physique ou morale ayant effectué l'achat.